

**AVIS DU BUREAU  
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**

**SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF  
A LA CREATION D'UN OBSERVATOIRE DES PRIX ET DES REVENUS DANS  
LES REGIONS DE GUADELOUPE, DE GUYANE, DE MARTINIQUE ET DE LA  
REUNION**

La Préfecture de la Réunion a saisi la Région pour avis selon la procédure d'urgence le 7 février dernier sur le « Projet de décret relatif à la création d'un observatoire des prix et des revenus dans les régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion ». Le Conseil régional qui se réunira en assemblée plénière le 13 février aura à se prononcer sur ce point.

Le C.E.S.R. s'est toujours prononcé pour la mise en place d'un observatoire des prix et des revenus à la Réunion. En conséquence, il ne peut que prendre acte de voir un projet de décret sur cet observatoire soumis à concertation... plus de 6 ans après le vote de la loi l'instituant.

Concernant le décret lui-même, le C.E.S.R. émet les remarques suivantes :

- Place prépondérante des acteurs politiques ;
- Absence de représentation des organisations représentatives patronales ;
- Absence des organisations de consommateurs en tant que telles ;
- Sous-représentativité des organisations syndicales de travailleurs ;
- Absence de suppléants pour un certain nombre de membres ;
- Une réunion annuelle prévue insuffisante ;
- Absence d'information de l'ensemble de la population (le quatrième alinéa de l'article 3 semble particulièrement restrictif en matière de transparence) ;
- Rôle prépondérant du représentant de l'Etat (Article 5, deuxième alinéa : il serait souhaitable que la proposition du Président ou du tiers des membres soit entérinée par la majorité des membres).

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, le 14 février 2007*